

Compte rendu de la séance du 29 septembre 2016

Etaient présents : GENDRAS Dominique, SDOUR Nour Eddine, ANDRE Vincent, DJEBALI Sonia,

Absents excusés : GAYRAL Bruno, CARNAJAC Pierrette, MOYANO Chantal

Secrétaire de la séance: Nour Eddine SDOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour:

- Délibération sur la reprise de tombes
- Mise aux normes accessibilité handicapés
- Inauguration de la halle couverte

Reprise de tombes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la commission chargée d'étudier la création d'un nouveau cimetière. Compte tenu de la possibilité de reprise de 16 tombes dans le cimetière actuel, l'idée de créer un nouveau cimetière est abandonnée.

Le cimetière actuel étant sous le régime de sépulture de droit commun gratuite et individuelle, la commune peut reprendre l'emplacement à l'échéance d'une période minimale de cinq ans (cf. Code Général des Collectivités territoriales R.2223-5) sans formalité.

Monsieur le Maire propose de reprendre 16 tombes répertoriées par la commission dont les dernières inhumations sont antérieures au 1er janvier 1985.

La reprise officielle se fera dans un an au 15 novembre 2017. Ce délai permettra aux familles de prendre elles-mêmes, si elles le souhaitent, les dispositions de transfert de corps et de retrait des objets et signes funéraires placés sur la tombe.

Après le 15 novembre 2017, si les familles n'ont pas jugé utile de faire transférer les corps, lors de l'ouverture d'une fosse, les restes funéraires seront rassemblés dans une boîte à ossements et déposés dans un ossuaire communal.

Un arrêté du maire sera affiché à la porte du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Une affichette sera fixée sur les tombes devant être reprises et un courrier sera envoyé aux familles connues.

Un devis pour la création d'un ossuaire et d'un columbarium va être demandé à diverses entreprises. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Mise aux normes accessibilité handicapés

Compte tenu de l'obligation faite aux communes de mettre aux normes les bâtiments recevant du public pour permettre l'accès aux personnes handicapés, la commune doit prévoir des travaux. La salle des fêtes est déjà accessible aux personnes à mobilité réduite mais ne correspond pas complètement aux normes exigées. Une dérogation sera demandée à la sous-préfecture de l'arrondissement de Figeac.

Inauguration de la halle couverte

Une sono sera prêtée gracieusement par Xavier, habitant de Puyjourdes
Mme Pierrette Carnajac, M. René Pailly, Mme Chantal Moyano, Mme Marylise Gendras, Mme Karine Gendras s'occuperont des toasts.

M. Dominique Gendras, M. Nour-Eddine Sdour : mise en place des tables, nettoyage des abords.

Une partie de l'apéritif sera offerte par M. Estrabol.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Dominique GENDRAS